

Plan d'action de développement durable 2016-2020 de la Régie du bâtiment du Québec



*Se bâtir
un avenir
durable*

Recherche, coordination et rédaction

Jonathan Darrieu
Direction de la planification de la RBQ

Soutien et participation

Ellio | Conseil en développement durable
Comité de développement durable de la RBQ

Édition

Mona Lechasseur
Direction des communications de la RBQ

Révision linguistique

Sara-Juliette Hins
Direction des communications de la RBQ

Graphisme et mise en page

Isabelle Cayer
Direction des communications de la RBQ

www.rbq.gouv.qc.ca

Ce document n'est pas offert en format imprimé par souci de préserver l'environnement.
Si vous devez vraiment l'imprimer, une impression recto verso sur papier recyclé est recommandée.

Dépôt légal – 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-550-75196-0 (PDF)

La reproduction partielle ou totale est autorisée à condition de mentionner la source.

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	4
LA RBQ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	5
LES RÉSULTATS DU PADD 2009-2015	6
LES ENJEUX POUR LA RBQ	7
QUATRE ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CIBLÉES.....	8
CONTRIBUTION DE LA RBQ À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	9
ANNEXE 1 Objectifs gouvernementaux non retenus dans ce plan d'action.....	23
ANNEXE 2 Références aux principes de la Loi sur le développement durable.....	25
ANNEXE 3 Tableau synoptique du PADD 2016-2020 de la RBQ	26

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

J'ai le grand plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable (PADD) 2016-2020 de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Ce plan d'action découle de la Stratégie gouvernementale de développement durable et s'inscrit en continuité avec les actions structurantes mises en œuvre de 2009 à 2015 dans notre premier PADD.

En regard du projet de transformation dans lequel l'État s'est engagé¹, c'est avec prudence, mais conviction que nous souhaitons assurer la pérennité de notre démarche de développement durable. C'est dans ce contexte que les actions se poursuivent et que de nouveaux engagements ont été pris pour mieux intégrer le développement durable dans la mission, les activités et la planification stratégique de la RBQ.



Dans cette foulée, nous réitérons l'engagement de poursuivre la sensibilisation et de renforcer nos pratiques écoresponsables au sein même de notre organisation. Forts de notre champ d'expertise, nous souhaitons également jouer un rôle de plus en plus influent auprès de nos parties prenantes externes en matière de développement durable. C'est ainsi que des actions de ce deuxième PADD accentueront l'accompagnement de nos partenaires et de notre clientèle dans une meilleure prise en compte des principes de développement durable, au bénéfice de toute la société québécoise.

Ce Plan d'action de développement durable 2016-2020 est une occasion pour la RBQ d'assurer son leadership auprès de ses parties prenantes externes et de jouer un rôle essentiel dans la construction d'un avenir durable.

Le président-directeur général,


Stéphane Labrie

1. Mise en place de processus d'évaluation continue visant à recentrer l'action de l'État dans des programmes prioritaires et là où les besoins sont les plus criants. Afin de répondre à la préoccupation gouvernementale, la RBQ a entrepris une réflexion visant à s'assurer de la pertinence de ses services et à revoir certaines façons de faire.

LA RBQ ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions retenues par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) sont structurantes et s'intègrent dans le cadre de sa mission et de ses champs d'intervention privilégiés. En plus de contribuer aux objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ce PADD constitue également un soutien cohérent au plan stratégique de la RBQ et une aide pour l'atteinte de sa mission.

Mission

La mission de la RBQ est de veiller à la qualité des travaux de construction, de s'assurer de la sécurité des usagers et de l'intégrité des entrepreneurs et constructeurs-propriétaires, principalement dans les domaines suivants :



bâtiment



ascenseurs et autres appareils élévateurs



électricité



jeux et manèges



plomberie



remontées mécaniques



appareils sous pression



lieux de baignade



gaz



équipements pétroliers

Vision

La vision de la RBQ est d'être la référence en matière de bâtiments et d'installations de qualité et sécuritaires. Par rapport au développement durable, cette vision s'exprime encore plus clairement à travers son désir de faire rayonner l'industrie de la construction au Québec par la reconnaissance des meilleures pratiques dans les sciences du bâtiment. La RBQ souhaite réaffirmer son leadership mobilisateur et son rôle incontournable en matière de qualité des travaux de construction, en sécurité et en durabilité des bâtiments et des installations.

NOTRE VISION

La RBQ : la référence
en matière de bâtiments
et d'installations de qualité
et sécuritaires.

LES RÉSULTATS DU PADD 2009-2015

Le premier plan d'action de la RBQ, de 2009 à 2013, a permis d'amorcer une première démarche structurée et engagée envers le développement durable. La prolongation¹ du plan d'action jusqu'au 31 mars 2015 a été l'occasion de bonifier les actions pour en revoir les cibles, en plus d'intégrer une nouvelle action reliée à l'Agenda 21 de la Culture (A21C) du Québec.

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales réalisations de la RBQ en matière de développement durable pour la période 2009-2015.

Mesures internes pour les employés

- Installation de salles de visioconférence dans tous ses bureaux pour réduire les déplacements d'affaires ;
- Diffusion de trousseaux d'information sur les mesures de conciliation travail-vie personnelle ;
- Signature d'ententes de partenariat pour favoriser l'utilisation du transport en commun.

Gouvernance

- Adoption d'une directive interne sur l'application de la Loi sur le développement durable pour uniformiser les pratiques de gestion ;
- Ajout d'un outil de réflexion dans la planification et la gestion de ses projets pour améliorer la prise en compte des principes de développement durable ;
- Adoption de procédures de récupération du papier, des piles et des cartouches d'encre.

Règlements et guides

- Adoption du Règlement modifiant le Code de construction pour favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- Publication d'un guide sur les critères techniques pour la construction de toitures végétalisées ;
- Publication d'un guide pour la construction d'habitations en bois de cinq ou six étages.

La grande majorité des actions prévues au Plan d'action de développement durable 2009-2015 ont donc été réalisées, certaines se poursuivant même dans ce PADD, avec des nouvelles mesures et des cibles mises à jour.



1. Le 29 février 2012, le gouvernement du Québec a autorisé, par décret, le report de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable jusqu'au 31 décembre 2014 et la prolongation des PADD jusqu'au 31 mars 2015.

LES ENJEUX POUR LA RBQ

Dans le contexte de transformation annoncé par l'État, la RBQ fait face à plusieurs défis, la limitant dans sa capacité à établir des lignes directrices à long terme dans son PADD. La RBQ a donc choisi d'adopter une approche flexible, lui permettant non seulement de réaliser les actions choisies, mais également de venir bonifier le PADD pendant sa durée de validité, en intégrant la réflexion sur le développement durable dans ses exercices de planification stratégique à venir.

La poursuite des actions déjà engagées et celles proposées dans le présent PADD permettront de contribuer de façon considérable aux objectifs gouvernementaux de développement durable, mais sont également l'occasion, pour la RBQ, de :

- réviser ses pratiques de gouvernance en intégrant davantage les dimensions environnementale, sociale et économique dans la prise de décisions ;
- veiller à la qualité et à la durabilité des bâtiments et à la sécurité du public ;
- moderniser continuellement ses services pour répondre aux besoins de sa clientèle et s'adapter aux dernières innovations ;
- reconnaître les meilleures pratiques en matière de bâtiments sains et durables afin de réduire leurs impacts environnementaux ;
- développer une culture de collaboration et d'innovation dans ses processus internes ;
- soutenir le professionnalisme et la relève des entrepreneurs en construction du Québec.

QUATRE ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES CIBLÉES

Pour préparer son Plan d'action de développement durable 2016-2020 et susciter l'engagement de son personnel, la RBQ a mis sur pied un comité interne de développement durable dont les membres représentent les différentes directions de l'organisation. La norme BNQ 21000¹ a été utilisée comme cadre de référence pour stimuler la réflexion stratégique et identifier les enjeux et les priorités de la RBQ. Les résultats de l'analyse ont servi de base à l'élaboration et aux choix des actions jugées prioritaires et structurantes. Ainsi, ce PADD tient compte de l'ensemble des préoccupations et des enjeux soulevés par les 16 principes de la Loi sur le développement durable.



Pour la période 2016-2020, la contribution de la RBQ à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable se concentre sur quatre orientations :

- renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique (orientation 1);
- développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable (orientation 2);
- améliorer par la prévention la santé de la population (orientation 5);
- favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (orientation 8).

La RBQ répond à quatre activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable pour lesquelles son champ d'intervention lui permet d'agir :

- objectif 1.1 Contribuer à l'atteinte de résultats visés de gestion écoresponsable;
- objectif 1.2 Prendre en compte les principes de développement durable;
- objectif 1.5 Contribuer au Chantier d'intégration de la culture au développement durable;
- objectif 2.1 Contribuer à l'accompagnement en développement durable des entreprises du secteur privé.

L'annexe 1 présente les objectifs gouvernementaux qui ne sont pas pris en compte dans ce plan d'action 2016-2020 et les motifs pour lesquels la RBQ ne les a pas retenus.

Chacune des actions présentées identifie les principes de développement durable auxquels elle fait référence de façon directe. La prise en compte des principes de développement durable est également présentée dans l'annexe 2.

1. Référentiel BNQ 21000 : *Développement durable – Guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations* (Bureau de normalisation du Québec, 2011).

CONTRIBUTION DE LA RBQ À LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 **ACTIVITÉ INCONTOURNABLE**

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Dans le cadre de l'amélioration permanente de ses mécanismes de gouvernance et de gestion, l'intégration de pratiques de gestion écoresponsable est l'occasion pour la RBQ de réduire ses impacts environnementaux, de sensibiliser ses employés au développement durable et de diminuer sa consommation de ressources.

Activités courantes de gestion administrative

Cette première action vise entre autres à augmenter le taux de récupération des matières résiduelles dans les bureaux de la RBQ, à mieux gérer ses ressources matérielles et à sensibiliser ses employés à l'utilisation de l'eau et de l'énergie sur les lieux de travail.

Action 1	Mettre en œuvre des mesures écoresponsables reliées aux activités courantes de gestion de la RBQ.
Indicateur	Nombre de mesures mises en œuvre pour améliorer les pratiques internes de gestion écoresponsable.
Cible	Mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure annuellement.
Mesures envisagées	Supprimer les achats de vaisselle jetable pour les salles du personnel de la RBQ. Accroître la récupération des piles et des cartouches d'encre dans l'ensemble de bureaux de la RBQ. Sensibiliser le personnel à la consommation d'eau et d'énergie des locaux et des équipements sur les lieux de travail.
Principes de développement durable	Protection de l'environnement Prévention Production et consommation responsables Pollueur payeur Internalisation des coûts

Transport et déplacements des employés

La RBQ compte près de 500 employés, qui se rendent quotidiennement aux différents bureaux de l'organisation à travers le Québec. Dans l'exercice de leur fonction, plusieurs d'entre eux effectuent des déplacements professionnels entre les bureaux de la RBQ, particulièrement sur l'axe Montréal – Québec.

L'objectif des deux prochaines actions vise à réduire le nombre de déplacements professionnels entre les bureaux de la RBQ et à les rendre moins polluants, puis à encourager les déplacements en transports collectifs et actifs par le personnel.

Pour diminuer la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son parc automobile, la RBQ compte améliorer l'entretien de ses véhicules et poursuivre la sensibilisation de ses employés aux pratiques d'écoconduite. La gestion contractuelle de la flotte de véhicules sera également réévaluée, afin de privilégier l'acquisition de véhicules électriques et de se départir des véhicules les plus énergivores.

Action 2	Mettre en œuvre des mesures liées à la réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre des voitures utilisées par la RBQ dans ses activités courantes.
Indicateur	Taux de réduction des émissions de GES des véhicules légers
Cible	D'ici 2019-2020, réduire de 9 % les émissions de GES des véhicules de la RBQ par rapport à 2009-2010.
Mesures envisagées	Réaliser un inventaire des déplacements et une quantification de la consommation de carburant des véhicules de la RBQ. Réévaluer la gestion de la flotte de véhicules (contrat et entretien). Remplacer les véhicules les plus énergivores par des véhicules hybrides et électriques. Former un groupe de travail avec les employés concernés pour réduire les déplacements et améliorer l'utilisation de la flotte de véhicules de la RBQ. Informer et sensibiliser les employés sur les pratiques d'écoconduite.
Principes de développement durable	Santé et qualité de vie Protection de l'environnement Efficacité économique Prévention Production et consommation responsables Pollueur payeur Internalisation des coûts

La seconde action relative au domaine d'intervention des transports et déplacements porte sur deux volets.

Le premier vise à mieux planifier les rencontres professionnelles pour les coordonner et à privilégier la tenue de réunions par visioconférence, lorsque possible, afin de diminuer le nombre de déplacements. Depuis quelques années déjà, des salles équipées pour les visioconférences sont disponibles pour tout le personnel et permettent donc d'éviter de nombreux déplacements.

Le second volet consiste à encourager l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs. Entre autres, la RBQ propose à ses employés des rabais sur les abonnements mensuels aux sociétés de transport collectif¹. Aussi, les deux principaux bureaux de la RBQ étant situés à Montréal et Québec, beaucoup de déplacements d'affaires ont lieu entre ces villes. Un sondage réalisé auprès du personnel a également permis de constater la pertinence de faciliter les possibilités de covoiturage entre ces villes. En réponse à cet intérêt, la RBQ mettra donc à la disposition de ses employés un forum de covoiturage pour faciliter et encourager les déplacements collectifs.

Action 3	
Mettre en œuvre des mesures pour réduire les déplacements et favoriser l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés.	
Indicateur	Nombre de mesures mises en œuvre pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs.
Cible	Mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure annuellement.
Mesures envisagées	Réaliser un inventaire des déplacements du personnel et une consultation des besoins en transport. Mettre en fonction un forum de covoiturage pour le personnel. Renouveler les ententes avec les sociétés de transport collectif. Encourager les déplacements actifs par l'ajout de supports à vélos. Diffuser et favoriser l'utilisation du schéma décisionnel <i>Optez pour un déplacement écoresponsable</i> ² .
Principes de développement durable	Santé et qualité de vie Équité et solidarité sociales Protection de l'environnement Efficacité économique Production et consommation responsables

1. Réseau de transport de la Capitale (RTC), Société de transport de Lévis (ST Lévis), Agence métropolitaine de transport (AMT) et Société de transport de Montréal (STM).

2. Document produit par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), disponible au http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/outils/Schema_transport.pdf.

Communications et publications gouvernementales

Intégrer des considérations écoresponsables dans les activités de communication est un excellent moyen de sensibiliser les employés à l'environnement et de réduire la consommation de ressources et les coûts, tout en offrant une image moderne et responsable de la RBQ. Plusieurs possibilités pour la RBQ peuvent être envisagées pour réduire les impacts environnementaux de ses activités promotionnelles. La priorité ira à la diminution de la quantité des documents de communication imprimés ainsi qu'à la consommation de papier contenant 100 % de fibres postconsommation. La RBQ est également à l'affût des nouveautés permettant d'améliorer ses choix dans les domaines de l'impression, du matériel d'exposition et des objets promotionnels.

Action 4 Réaliser des produits et des activités de communication écoresponsables.	
Indicateur	Pourcentage d'acquisition écoresponsable dans les services de communication
Cible	D'ici le 31 mars 2018, 100 % d'acquisitions écoresponsables dans les services de graphisme et d'impression des publications de la RBQ.
Mesures envisagées	Diminuer la diffusion de publications en version papier. Exiger du papier contenant 100 % de fibres postconsommation dans les contrats d'impression. Proposer de nouvelles façons de faire en fonction des possibilités qu'offrent les imprimeurs en matière de développement durable.
Principes de développement durable	Protection de l'environnement Production et consommation responsables

Marchés publics

La RBQ intégrera également des considérations écoresponsables et environnementales dans ses pratiques d'acquisition. La hiérarchie des 3RV-E¹ sera prise en compte et la RBQ considérera de son mieux les impacts environnementaux et sociaux de ses acquisitions, promouvant ainsi des modes de production et de consommation plus responsables auprès de ses fournisseurs et prestataires de services.

Action 5	
Améliorer les pratiques d'acquisitions écoresponsables de la RBQ dans le cadre de la gestion des contrats d'approvisionnement et de services.	
Indicateur	Bilan des activités mises en œuvre
Cible	Annuellement
Mesures envisagées	Évaluer les meilleures pratiques d'acquisitions écoresponsables dans la gestion contractuelle des organismes de la fonction publique québécoise. Définir et intégrer des considérations et des critères relatifs à l'environnement et au développement durable dans les appels d'offres de la RBQ. Diffuser les critères et former le personnel concerné aux acquisitions écoresponsables.
Principes de développement durable	Équité et solidarité sociales Protection de l'environnement Efficacité économique Production et consommation responsables Pollueur payeur Internalisation des coûts

1. Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination. Source : Hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles et reconnaissance d'opérations de traitement en tant que valorisation énergétique du MDDELCC.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2 **ACTIVITÉ INCONTOURNABLE**

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

Depuis son premier plan d'action de développement durable, la RBQ a mis en place des mesures pour faciliter la prise en compte des 16 principes de la Loi sur le développement durable dans ses activités. Elle veut maintenant intégrer cette réflexion à l'ensemble de sa planification stratégique. Cela permettra de faire progresser l'organisation de façon cohérente et d'enrichir le PADD pour l'aligner aux orientations stratégiques du gouvernement.

Cette action se fera principalement par la mise à jour des outils et l'élaboration de nouvelles approches afin de mieux prendre en compte les principes de développement durable dans les processus organisationnels de la RBQ et de les intégrer dans sa prochaine planification stratégique. Un comité sera également mis en place et assurera la coordination des projets liés au développement durable à la RBQ.

Action 6	Mettre en œuvre des processus et des méthodes d'aide à la décision pour soutenir la RBQ dans sa prise en compte des principes de développement durable.
Indicateur	Bilan des activités mises en œuvre
Cible	Annuellement
Mesures envisagées	Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les prochaines planifications stratégiques. Instaurer et pérenniser un comité officiel pour la coordination du développement durable à la RBQ. Développer et bonifier les outils pour faciliter la prise en compte des principes de développement durable dans les projets stratégiques de la RBQ.
Principes de développement durable	Participation et engagement Subsidiarité

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3

Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.

La RBQ se préoccupe de la sécurité et de la qualité des constructions ainsi que des personnes qui construisent, utilisent ou circulent près des bâtiments et des installations techniques. La RBQ travaille donc avec une clientèle¹ très variée et collabore avec de nombreux partenaires² publics et privés. Les besoins de cette clientèle et de ces partenaires évoluent et se tournent de plus en plus vers les médias électroniques. La nouvelle Déclaration de services aux citoyens, qui contient les engagements de la RBQ envers la population et les entrepreneurs en construction, ainsi que l'amélioration de l'offre de services en ligne témoignent du désir de la RBQ de répondre aux attentes de sa clientèle. La RBQ souhaite solliciter ses parties prenantes de façon plus active pour mieux comprendre leurs intérêts et continuer à améliorer ses services.

Action 7	
Mettre en œuvre des mesures pour encourager et faciliter la consultation des parties prenantes et améliorer la qualité des services offerts par la RBQ.	
Indicateur	Développement d'un plan de consultation et d'un plan d'amélioration des services à la clientèle
Cibles	Réaliser le plan de consultation d'ici le 31 mars 2018. Réaliser le plan d'amélioration des services d'ici le 31 mars 2020.
Mesures envisagées	Prévoir l'amélioration continue de la Déclaration de services aux citoyens. Réaliser un sondage et des rencontres avec nos segments de clientèle pour identifier leurs besoins et les possibilités d'amélioration des services.
Principes de développement durable	Participation et engagement Accès au savoir Subsidiarité

1. Citoyens; entrepreneurs en construction et constructeurs-propriétaires; professionnels, propriétaires ou exploitants d'un bâtiment ou d'une installation; constructeurs d'appareil sous pression.
2. Organismes de normalisation; milieu municipal; ministères et organismes gouvernementaux; ordres professionnels; institutions d'enseignement et centres de recherche; associations représentant des consommateurs, des citoyens ou des intervenants visés par la réglementation; administrateurs du plan de garantie.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

La notion de développement durable est de mieux en mieux comprise par le personnel, mais pour favoriser l'engagement, la participation et le changement de comportement, des activités de sensibilisation et de formation régulière des employés sont nécessaires. Des outils de sensibilisation avaient été créés dans le contexte du PADD précédent. Leur diffusion ayant été assurée principalement en 2011, les nouveaux employés n'ont pas été exposés à ces outils et une mise à jour des connaissances est donc indispensable.

Les ressources humaines de la RBQ étant gérées par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS), la RBQ s'efforcera de bénéficier des activités de développement des compétences offertes par ce ministère. Pour son personnel, la RBQ publiera de l'information additionnelle relative au développement durable et spécifique au contexte de la RBQ.

Action 8	
Développer les connaissances du personnel en matière de développement durable.	
Indicateurs	Nombre de publications relatives au développement durable diffusées sur la page intranet de la RBQ. Pourcentage des nouveaux employés ayant suivi la formation d'accueil en développement durable.
Cibles	Diffuser au moins deux publications par année dans l'intranet. Chaque année, 100 % des nouveaux employés ont suivi la formation d'accueil en développement durable.
Mesures envisagées	Établir un calendrier de diffusion et prévoir des thématiques variées pour sensibiliser le personnel au développement durable. Mettre à jour et dynamiser la page de développement durable de l'intranet. Offrir la formation en développement durable à tous les nouveaux employés.
Principes de développement durable	Participation et engagement Accès au savoir Subsidiarité

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 **ACTIVITÉ INCONTOURNABLE**

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier du développement social, économique et territorial.

Au Québec, tout bâtiment assujéti à la Loi sur le bâtiment doit être conforme au Code de construction et au Code de sécurité. Cependant, certains travaux de construction ou de transformation des bâtiments patrimoniaux peuvent ne pas répondre aux exigences des Codes. La Loi sur le bâtiment permet alors de présenter une demande de mesures différentes ou équivalentes, qui doit être autorisée par la RBQ. Cela laisse place à la flexibilité et à l'innovation, à condition toutefois qu'il soit démontré que le niveau de sécurité recherché par la réglementation est atteint. L'objectif de ce type de mesures est de préserver le caractère distinctif et la richesse du patrimoine du Québec.

La collaboration se poursuit entre la RBQ, les propriétaires, les intervenants du milieu de la construction et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour permettre de mieux encadrer la présentation et le traitement des demandes de mesures différentes ou équivalentes en matière de restauration du patrimoine bâti et de construction de bâtiments à vocation culturelle.



Objectif 1 de l'Agenda 21 de la culture du Québec :

Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.

Action 9	Poursuivre et renforcer l'amélioration du processus de demande de mesures différentes et équivalentes en ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux.
Indicateur	Bilan du nombre de dossiers traités
Cible	Annuellement
Mesures envisagées	Poursuivre la collaboration à travers le groupe de travail RBQ-MCC sur la protection des immeubles patrimoniaux. Évaluer la pertinence de développer un guide pratique concernant la rénovation de bâtiments patrimoniaux à l'intention des professionnels et des municipalités.
Principes de développement durable	Participation et engagement Accès au savoir Subsidiarité Partenariat et coopération intergouvernementale Précaution Protection du patrimoine culturel



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1 **ACTIVITÉ INCONTOURNABLE**

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.

La RBQ entretient une relation de proximité avec les entrepreneurs en construction et leur délivre annuellement plus de 40 000 licences relativement à ses domaines d'intervention. Pour obtenir une licence, les entrepreneurs doivent démontrer qu'ils possèdent les connaissances nécessaires à la réalisation de projets de construction.

La RBQ est responsable de définir les différents profils de compétences de ces entrepreneurs. En y intégrant des notions de développement durable, elle participera à inciter ces entrepreneurs à développer leurs compétences et à amorcer une démarche de développement durable pour leur entreprise.

Action 10 Intégrer des notions de développement durable dans le profil de compétences pour les entrepreneurs en construction.	
Indicateur	Profil de compétences des entrepreneurs en construction intégrant des notions de développement durable.
Cible	Mise à jour du profil de compétences d'ici le 31 mars 2018
Mesures envisagées	Identifier les occasions de développer les compétences en développement durable dans la gestion de projet et de chantier. Définir les bonnes pratiques et les compétences recherchées en développement durable pour le secteur de la construction.
Principes de développement durable	Protection de l'environnement Participation et engagement Accès au savoir Internalisation des coûts

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables.

Une part grandissante de consommateurs est consciente des enjeux de développement durable reliés à ses choix de consommation. Dans le domaine du bâtiment, la popularité des certifications environnementales ou des toitures végétalisées témoigne de cette tendance. Afin d'aider sa clientèle à faire des choix responsables, la RBQ réalisera des projets visant à sensibiliser et à informer les consommateurs sur les pratiques responsables dans les domaines de la construction et de la rénovation.

Action 11	Diffuser des informations et sensibiliser le public et les entrepreneurs à la construction et à la rénovation responsables.
Indicateur	Nombre de publications relatives au développement durable diffusées sur le site Web de la RBQ.
Cible	Au moins deux publications diffusées annuellement.
Mesures envisagées	Promouvoir les guides sur les toitures végétalisées et la construction en bois. Diffuser des capsules d'information sur la construction et la rénovation responsable. Relayer les publications gouvernementales pertinentes portant sur le développement durable et les activités de la RBQ.
Principes de développement durable	Santé et qualité de vie Protection de l'environnement Accès au savoir Production et consommation responsables



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5 **Améliorer par la prévention la santé de la population.**

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 5.2 **Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.**

Cet objectif gouvernemental concerne directement la mission de la RBQ, soit d'assurer la qualité des travaux de construction et la sécurité du public. Les bâtiments constituent des milieux de vie qui peuvent avoir un effet sur le bien-être de la population. En ce sens, la RBQ continuera d'améliorer les règlements et implantera des mesures préventives dans le but de rendre les bâtiments plus sains et sécuritaires.

Action 12	Proposer des amendements à la Loi sur le bâtiment et aux règlements qui en découlent dans le but d'améliorer la santé et la sécurité du public.
Indicateur	Projet de modifications législatives et réglementaires soumis au conseil d'administration de la RBQ.
Cible	D'ici le 31 mars 2019
Mesures envisagées	Collaborer avec l'Office des personnes handicapées du Québec et les autres associations concernées concernant les questions d'accessibilité des bâtiments. Intégrer de nouvelles exigences dans le Code de construction du Québec pour permettre une plus grande mobilité des personnes. Participer aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux au sujet du radon.
Principes de développement durable	Santé et qualité de vie Équité et solidarité sociales Participation et engagement Subsidiarité Partenariat et coopération intergouvernementale



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 8.1

Améliorer l'efficacité énergétique.

La RBQ est particulièrement concernée par cet objectif gouvernemental, puisque le secteur des bâtiments représente 10 % des émissions québécoises de gaz à effet de serre¹ (GES). Déjà dans son premier PADD, la RBQ avait entrepris une action en ce sens et un règlement intégrant de nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique pour les petits bâtiments d'habitation est entré en vigueur le 30 août 2012. La RBQ souhaite maintenant lever les barrières aux technologies vertes et favoriser une diminution de la consommation énergétique des bâtiments. Cela contribuera au Plan d'action sur les changements climatiques du gouvernement du Québec (PACC 2013-2020) et participera à l'atteinte de l'objectif québécois de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Action 13 Proposer un projet de réglementation pour rehausser les normes d'efficacité énergétique des bâtiments.	
Indicateur	Projet de modifications législatives et réglementaires soumis au conseil d'administration de la RBQ.
Cible	Entrée en vigueur du règlement d'ici le 31 mars 2018
Mesures envisagées	Tenir des consultations auprès des intervenants du domaine de la construction concernant le projet de règlement. Prendre en compte les recommandations du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques. Proposer des modifications au règlement et préparer sa mise en œuvre.
Principes de développement durable	Protection de l'environnement Efficacité économique Partenariat et coopération intergouvernementale Prévention Précaution Production et consommation responsables Internalisation des coûts

1. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2012 et leur évolution depuis 1990.



OBJECTIF ADDITIONNEL

Améliorer les pratiques de la RBQ en tant qu'employeur responsable.

Dans l'objectif de poursuivre les actions entreprises dans son premier PADD par rapport à ses pratiques d'employeur de choix, la RBQ tient à mettre en œuvre une action supplémentaire qui ne contribue pas directement à un objectif de la Stratégie gouvernementale de développement durable, mais qui revêt une importance particulière pour l'organisation et son personnel. Cette action vise donc à renouveler l'engagement de la RBQ à améliorer les conditions de vie au travail ainsi que l'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle de ses employés.

Action 14	Mettre en œuvre des activités pour améliorer les conditions de vie au travail des employés.
Indicateur	Bilan annuel des activités mises en œuvre
Cible	Annuellement
Mesures envisagées	Diffuser et favoriser la compréhension des mesures de conciliation travail-vie personnelle auprès du personnel. Développer un plan de mobilisation des employés et le faire adopter par le comité de direction.
Principes de développement durable	Santé et qualité de vie Équité et solidarité sociales Participation et engagement Accès au savoir

ANNEXE 1

Objectifs gouvernementaux non retenus dans ce plan d'action

Les actions présentées dans ce PADD contribuent à 9 des 27 objectifs énoncés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2016-2020. Le tableau suivant indique les motifs pour lesquels les autres objectifs n'ont pas été retenus.

Motifs	Objectifs non retenus
Les responsabilités découlant de la mission et des compétences de la RBQ ne permettent pas de contribuer à ces objectifs gouvernementaux.	2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.
	2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.
	2.4 Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.
	3.1 Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de manière efficiente et concertée.
	3.2 Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société.
	4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.
	4.3 Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.
	5.1 Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.
	6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.
	6.2 Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.
	6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.
	7.1 Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.
	8.2 Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Motifs	Objectifs non retenus
Une autre action du PADD de la RBQ contribue indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.	<p>8.3 Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'action 11 : <i>Diffuser des informations et sensibiliser le public et les entrepreneurs à la construction et à la rénovation responsables</i> contient des mesures de sensibilisation relatives à la réduction des émissions de GES des bâtiments. • L'action 13 : <i>Proposer un projet de réglementation pour rehausser les normes d'efficacité énergétique des bâtiments</i> contient des mesures qui favorisent la réduction des émissions de GES.
D'autres engagements de la RBQ font référence à ces objectifs gouvernementaux	<p>1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par ses activités, la RBQ collabore déjà avec plusieurs organismes, notamment en ce qui concerne la réglementation, pour assurer la qualité des travaux et la sécurité des bâtiments. <p>4.1 Appuyer les activités visant la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement des personnes les plus vulnérables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans son <i>Plan d'action pour les personnes handicapées</i>, la RBQ prévoit des mesures pour améliorer l'intégration sociale et l'accessibilité aux bâtiments. <p>6.4 Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du <i>Plan d'action sur les changements climatiques</i> (PACC 2013-2020), la RBQ participe aux travaux pour améliorer la résilience des bâtiments face aux changements climatiques. <p>7.2 Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La RBQ révisé actuellement le Code de construction pour prévoir l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques dans les constructions résidentielles neuves.

ANNEXE 2

Références aux principes de la Loi sur le développement durable

Les actions de la RBQ ont été choisies pour leur prise en compte des principes définis dans la Loi sur le développement durable, assurant ainsi que les actions s’inscriront dans une réelle perspective de développement durable. Une action peut prendre en compte de nombreux principes de développement durable, de façon directe ou indirecte. Dans le tableau qui suit, seuls les principes prépondérants, en lien direct avec l’action choisie, figurent en référence.

Pour plus d’informations sur chacun des principes, vous pouvez vous référer à l’article 6 de la Loi sur le développement durable.

Principes de développement durable	Actions du PADD 2016-2020													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Santé et qualité de vie		■	■								■	■		■
Équité et solidarité sociales					■								■	■
Protection de l’environnement	■	■	■	■	■					■	■		■	
Efficacité économique		■	■		■								■	
Participation et engagement						■	■	■	■	■		■	■	■
Accès au savoir						■	■	■	■	■	■			■
Subsidiarité						■	■	■	■			■		
Partenariat et coopération intergouvernementale									■			■	■	
Prévention	■	■											■	
Précaution									■				■	
Protection du patrimoine culturel									■					
Préservation de la biodiversité ¹														
Respect de la capacité de support des écosystèmes ¹														
Production et consommation responsables	■	■	■	■	■						■		■	
Pollueur payeur	■	■			■									
Internalisation des coûts	■	■			■					■			■	

1. Étant donné le champ de compétence de la RBQ, aucune action ne fait directement référence aux principes de préservation de la biodiversité et de respect de la capacité de support des écosystèmes.

ANNEXE 3

Tableau synoptique du PADD 2016-2020 de la RBQ

Objectifs gouvernementaux	Actions	Indicateurs	Cibles
1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.	1. Mettre en œuvre des mesures écoresponsables reliées aux activités courantes de gestion.	Nombre de mesures mises en œuvre	Mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure annuellement.
	2. Mettre en œuvre des mesures liées à la réduction de la consommation de carburant et des émissions de gaz à effet de serre des voitures utilisées par la RBQ dans ses activités courantes.	Taux de réduction des émissions de GES des véhicules légers	D'ici 2019-2020, réduire de 9 % les émissions de GES par rapport à 2009-2010.
	3. Mettre en œuvre des mesures pour réduire les déplacements et favoriser l'utilisation des modes de transport collectifs et actifs par les employés.	Nombre de mesures mises en œuvre	Mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure annuellement.
	4. Réaliser des produits et des activités de communication écoresponsables.	Pourcentage d'acquisition écoresponsable dans les services de communication	D'ici le 31 mars 2018, 100 % d'acquisitions écoresponsables
	5. Améliorer les pratiques d'acquisitions écoresponsables de la RBQ dans le cadre de la gestion des contrats d'approvisionnement et de services.	Bilan des activités mises en œuvre	Annuellement
1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.	6. Mettre en œuvre des processus et des méthodes d'aide à la décision pour soutenir la RBQ dans sa prise en compte des principes de développement durable.	Bilan des activités mises en œuvre	Annuellement
1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.	7. Mettre en œuvre des mesures pour encourager et faciliter la consultation des parties prenantes et améliorer la qualité des services offerts par la RBQ.	Développement d'un plan de consultation et d'un plan d'amélioration des services à la clientèle	Réaliser le plan de consultation d'ici le 31 mars 2018 et le plan d'amélioration des services d'ici le 31 mars 2020.

Objectifs gouvernementaux	Actions	Indicateurs	Cibles
1.4 Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.	8. Développer les connaissances du personnel en matière de développement durable.	Nombre de publications diffusées sur la page intranet de la RBQ. Pourcentage des nouveaux employés ayant suivi la formation d'accueil en développement durable.	Au minimum deux publications diffusées annuellement. Chaque année, 100 % des nouveaux employés ont suivi la formation.
1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier du développement social, économique et territorial.	9. Poursuivre et renforcer l'amélioration du processus de demande de mesures différentes et équivalentes en ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux.	Bilan du nombre de dossiers traités.	Annuellement
2.1 Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.	10. Intégrer des notions de développement durable dans le profil de compétences pour les entrepreneurs en construction.	Profil de compétences des entrepreneurs en construction intégrant des notions de développement durable.	Mise à jour du profil de compétences d'ici le 31 mars 2018
2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables.	11. Diffuser des informations et sensibiliser le public et les entrepreneurs à la construction et à la rénovation responsables.	Nombre de publications diffusées sur la page Internet de la RBQ.	Au moins deux publications diffusées annuellement.
5.2 Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.	12. Proposer des amendements à la Loi sur le bâtiment et aux règlements qui en découlent dans le but d'améliorer la santé et la sécurité du public.	Projet de modifications législatives et réglementaires soumis au conseil d'administration de la RBQ.	D'ici le 31 mars 2019
8.1 Améliorer l'efficacité énergétique.	13. Proposer un projet de réglementation pour rehausser les normes d'efficacité énergétique des bâtiments.	Projet de modifications législatives et réglementaires soumis au conseil d'administration de la RBQ.	Entrée en vigueur du règlement d'ici le 31 mars 2018
+ Améliorer les pratiques de la RBQ en tant qu'employeur responsable.	14. Mettre en œuvre des activités pour améliorer les conditions de vie au travail des employés.	Bilan annuel des activités mises en œuvre	Annuellement